Master 2 Actuariat professionnel

Le programme M 2 se déroule sur deux ans et est réservé en priorité aux auditeurs ayant une activité professionnelle.

L'entrée dans le cycle M2.

L'accès en**Master 2 spécialité Actuariat** est ouvert aux :

élèves ayant obtenu le M1 d'Actuariat du CNAM

Sur dossier de candidature aux

titulaires d'un diplôme Bac+3 ayant suivi avec succès le cursus master M1,
diplômés Bac + 4 ayant une culture économique et financière acquise au cours d'études supérieures ou lors d'une expérience professionnelle et/ou une formation mathématique ou en économie et gestion à orientation quantitative équivalente au moins à celle que l'on acquiert lors de deux années d'études scientifiques supérieures (DEUG Scientifique, Math spe, maîtrise d'économétrie ou d'économie quantitative, grande école de gestion voie Scientifique),
titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les titulaires d'un diplôme d'une école scientifique, d'une MSTCF, d'une MSG, du DECF avec une formation mathématique complémentaire.

La **sélection**des candidats repose sur le **dossier universitaire et professionnel**, accompagné d'un CV et d'une **lettre de motivation** qui **expose** notamment **en quoi le Master Actuariat** peut **constituer un prolongement ou un complément d'excellence profitable à la formation ou à l'expérience professionnelle** du candidat

Calendrier prévisionnel de cours 2023/2024

Visualiser Calendrier Master 2

Consultez l'emploi du temps régulièrement.Avec l'application mobile PlanniCnam, créez et consultez votre planning personnalisé.

voir la description complète
du master en Actuariat

Inscription en Master 2

Tarifs

A titre individuel : Master 2 : 4000 euros : 1ère année 2 000 euros , 2ème année 2 000 euros. A partir de la 3ème année : règlement à la carte de chacune des UE à repasser

Financement par l'entreprise : Master 2 : 6000 € : 1ère année : 3000 euros, 2ème année : 3000 euros. A partir de la 3ème année : règlement à la carte de chacune des UE à repasser Procédures des inscriptions financées par un tiers payeur

Pour plus d'infos : actuariat@cnam.fr

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les enseignements du premier semestre 2021-2022 prévus initialement en présentiel pourront être amenés à se dérouler *partiellement* ou *entièrement à distance* afin de respecter les règles de distanciation sociale

CODE UE	Intitulé	Crédits ECTS 60
	Première année	
ACT205	Actuariat branche dommage (60h de cours)	6 ECTS
ACT206	Actuariat branche vie (60h de cours)	6 ECTS
GFN203	Marchés financiers I : produits de taux et gestion de portefeuilles (45h de cours)	6 ECTS
GFN204	Marchés financiers II : futures et options (45h de cours)	6 ECTS
	Deuxième année	
ACT204	Protection sociale et engagements sociaux (60h de cours)	6 ECTS

GFN206	Gestion d'actifs et des risques (45h de cours)	6 ECTS
	Au choix :	
ACT207	Réglementation des entreprises et droit du contrat d'assurance (60h de cours)	6 ECTS
BAN201	Economie des activités et des produits bancaires (60h de cours)	6 ECTS
	Au choix :	
STA201	Analyse multivariée approfondie (60h de cours)	9 ECTS
STA217	Gestion quantitative du risque en finance et asurance (60h de cours)	9 ECTS
UA122K	**MEMOIRE** Projet de fin d'études sous forme d'un mémoire qui, en fonction des résultats obtenus aux unités d'enseignement, peut-être soutenu devant un jury commun au Cnam et à l'Institut des Actuaires.	9 ECTS

https://actuariat.cnam.fr/master-et-certificat/master-en-actuariat/master-2/master-2-actuariat-professionnel-120417.kjsp